

NOTE A L'ATTENTION DES ETUDIANTS
BOURSIERS SUR CRITERES SOCIAUX POUR 2018/2019

Remboursement des droits d'inscription

Les étudiants boursiers sur critères sociaux (CROUS) pour l'année 2018/2019 **qui ont payé 170 €** lors de leur inscription peuvent solliciter un remboursement.

Documents à envoyer par mail avant le 12 DECEMBRE 2018 :

- . une copie de la **notification définitive de bourse 2018/2019** à récupérer vous-même sur le site du CROUS avec vos identifiants
- . 1 relevé d'identité bancaire ou postal **à votre nom et prénom obligatoirement.**

à l'adresse suivante : lynda.valentini@univ-grenoble-alpes.fr